Contrat d’engagement solidaire – "œufs "

2022

AMAP - Le Panier saint Fiacre – Les œufs de St Michel

|  |  |
| --- | --- |
| Entre**Nicolas RENARD**86 rue Jules César 45000 St Michel Dit l’aviculteur | Et Dit l’abonné(e) |

Dans le cadre des activités de l’association

**« Le Panier saint Fiacre »**

5 square Bellini - 91090 LISSES

Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l’engagement des parties signataires pour l’achat d’œufs en vue de soutenir et développer la filière bio.

Engagements des parties

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des **AMAP[[1]](#footnote-1)**, entre autres :

Engagements de l’abonné(e) :

* **Auprès de l’aviculteur**: préfinancer la production ; apporter à chaque livraison le moyen de conditionnement correspondant à sa commande (boite à œufs, …)
* **Auprès de l’association** :
* Participer à la distribution des œufs ;
* Participer aux réunions : du groupe en contrat avec l’aviculteur, Assemblée Générale, animations, …

Engagements de l’aviculteur partenaire :

* Livrer 1 fois dans le mois des œufs bio (de 3 à 5 jours avant la livraison) dont la fraicheur sera donc de 4 semaines à partir du jour de ponte
* Prévenir le (la) référent(e) ou l’association en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison
* Donner régulièrement des nouvelles de l’exploitation et des poules pondeuses,
* Accueillir les abonné(e)s sur son exploitation au moins 1 fois pendant la période d'engagement,
* Être transparent sur la nourriture donnée aux poules, ses méthodes de travail et le mode de fixation des prix des œufs, …
* Adhérer au Réseau Amap - Île de France dans une optique de cohésion et de coopération avec les autres agriculteurs liés au Réseau (à hauteur de 0,2% du chiffre d'affaires réalisé avec ce contrat)

Modalités préparation/distribution

*Les distributions auront lieu le jeudi selon le calendrier établit entre le référent et l’aviculteur*

* **Horaires**: distribution de 18h à 19h
* **Lieu *:*** salle Cocteau à la Médiathèque Colette Mail de l’Île de France à LISSES (91090)
* **Calendrier des livraisons :** 27 janvier – 24 février – 24 mars – 28 avril – 19 mai – 30 juin – 18 août – 29 septembre – 27 octobre – 24 novembre – 22 décembre (soit 11 distributions)

L’engagement correspond à une quantité mensuelle multiple de 6 (6, 12, 18…) définie ci-dessous par l’abonné(e)

Le paiement s’effectuera soit par période, à raison d’un chèque par période (3 chèques au total) ou en une fois selon votre choix

 Les périodes retenues sont les suivantes :

* Période 1 : janvier, février et mars, encaissement janvier 2022
* Période 2 : avril, mai, juin et août, encaissement avril 2022
* Période 3 : septembre, octobre, novembre et décembre, encaissement septembre 2022
* Si paiement en 1 fois : encaissement en janvier 2022

Choix de l'abonné(e)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Quantité du contrat | 6 | 12 | 18 | 24 | 30 | 36 | 42 | 48 |
| Prix unitaire | 2,10 € | 4,20 € | 6,30 € | 8,40 € | 10,50 € | 12,60 | 14,70 | 16,80 € |
| **Cocher le choix pour les 11 livraisons** |  |  |  |  |  |  |  |  |

Période 1 : montant du chèque : ………….

Banque : …………….................... N° du Chèque : …...................................

Période 2 : montant du chèque : …………...

Banque : ….......….................................... N° du Chèque : …......................................

Période 3 : montant du chèque : …...........

Banque : …..............................… N° du Chèque : ……....................................

Les chèques seront libellés à l’ordre de “ Les Œufs de Saint Michel “ (daté du jour de la signature du contrat).

L’abonné(e) accepte que le 1er chèque soit encaissé dès après la 1ère livraison.

**ATTENTION : Sans information donnée par l’abonné(e) avant la fin de la livraison, pour des raisons sanitaires, toute livraison non récupérée repartira avec le producteur ou sera répartie parmi les abonnés présents sans compensation possible pour l’abonné(e) concerné(e) (sauf cas de force majeure)**

Ce contrat est établi en trois exemplaires, un pour l’aviculteur, un pour l’abonné/e et une copie pour l’association

Fait en trois exemplaires à Lisses**,**

Noms et signatures :

|  |  |
| --- | --- |
| De l’abonné(e) | De l’aviculteur partenaireNicolas RENARD |

1. Disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP IdF : http://amap-idf.org/ [↑](#footnote-ref-1)